



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication: **03.11.2004 Bulletin 2004/45** (51) Int Cl.7: **G08B 1/08**

(21) Numéro de dépôt: **04076264.3**

(22) Date de dépôt: **27.04.2004**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL HR LT LV MK**

- **Mertz, Jean-Michel**  
**6700 Weyler (BE)**
- **Tasqse, Rémy**  
**1180 Bruxelles (BE)**

(30) Priorité: **27.04.2003 BE 200300261**

(74) Mandataire: **Colens, Alain**  
**Office Hanssens,**  
**Square Marie Louise 40,**  
**Bte 19**  
**1000 Bruxelles (BE)**

(71) Demandeur: **Clevering S.A.**  
**8832 Rombach (LU)**

(72) Inventeurs:  
• **Richelle, Etienne**  
**1420 Braine l'Alleud (BE)**

(54) **Système de création de communauté d'intérêt**

(57) L'invention concerne un système de création de communautés d'intérêt au travers de la mise en relation de personnes équipées d'un appareil mobile et autonome avec d'autre personnes disposant d'un matériel compatible mobile ou avec un centre de service fixe. Le dispositif comprend un moyen d'affichage, un moyen d'entrée de données, un microprocesseur et un vecteur de communication sans fil associé à un algorithme, apte à mettre en connexion ledit dispositif avec un autre dispositif semblable, mobile ou fixe, suivant des

critères préalablement enregistrés d'offre et/ou de demande. S'il y a correspondance mutuelle d'un certain nombre de paramètres au delà d'un niveau prédéfini appelé « taux de correspondance », le ou les utilisateurs desdits dispositifs en sont avertis. Dès que connecté à un dispositif fixe le dispositif mobile selon l'invention demande à ce dispositif fixe la liste des dispositifs portables préalablement et actuellement connectés, directement ou via une autre balise fixe, puis se met en communication avec ces dispositifs portables afin d'effectuer une vérification de la correspondance mutuelle.

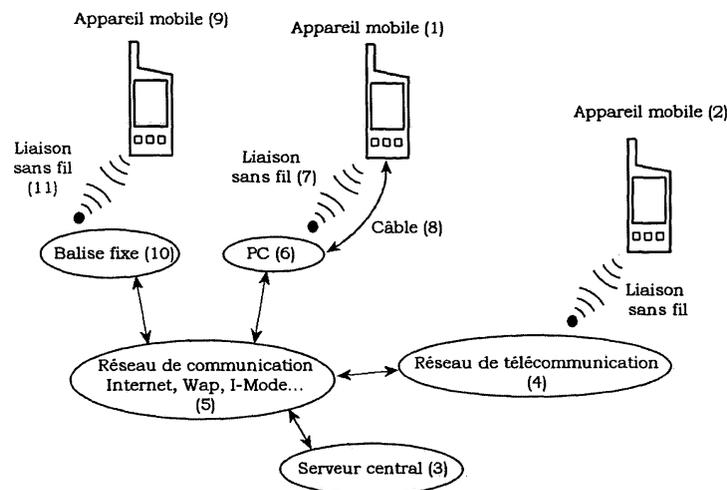


fig 1 : Programmation et encodage des profils

## Description

**[0001]** L'invention concerne un système de création de communautés d'intérêt au travers de la mise en relation de personnes équipées d'un appareil mobile et autonome avec d'autres personnes disposant d'un matériel compatible mobile ou avec un centre de service fixe.

**[0002]** Le dispositif mobile peut être par exemple un téléphone, ou un ordinateur de poche disposant des fonctions adéquates.

**[0003]** Le dispositif contient un profil personnel, un ou plusieurs profils cibles recherchés, un système de comparaison et un vecteur de communication sans fil.

**[0004]** Le système peut être actif en permanence et prévient l'utilisateur lorsqu'il est à proximité d'un autre utilisateur/service avec lequel les profils se correspondent mutuellement, facilitant ainsi la mise en relation. Un service adjoint par Internet mobile ou fixe peut être prévu.

**[0005]** L'invention est plus particulièrement définie dans la revendication indépendante et les revendications dépendantes annexée à la présente description.

### DESCRIPTION DETAILEE DE L'INVENTION

**[0006]** Selon un mode de réalisation, l'invention fait appel à des dispositifs mobiles, des dispositifs fixes, et à un site Internet.

**[0007]** L'invention sera décrite ci-après en se référant aux dessins en annexe fournis à titre d'exemples uniquement, dans lesquels :

La fig. 1 illustre la programmation et l'encodage des profils

La fig. 2 illustre la communication entre les appareils mobiles et le serveur central.

La fig. 3 illustre la communication entre un appareil fixe, un appareil mobile et le serveur central, suivant qu'il y a ou non des appareils fixes en communication.

La fig. 4 illustre un profil d'utilisateur pour une application de rencontre amoureuse

La fig. 5 illustre un profil cible pour la même application de rencontre amoureuse.

La fig. 6 illustre la fonction « facteur multiplicatif » pour une « cote de confiance » donnée.

### Dispositif mobile

**[0008]** Le dispositif mobile (1) illustré dans la fig. 1 est composé d'un appareil électronique portable et autonome, incluant au moins un microprocesseur, un écran

éventuellement tactile, et/ou un clavier, de la mémoire réinscriptible contenant un programme et des données.

**[0009]** Cet appareil comporte un système de transmission bidirectionnelle sans fil, par exemple du type Bluetooth, Wi-Fi, Zigbee ou UWB, fonctionnant de manière omnidirectionnelle autour de l'appareil.

**[0010]** L'appareil peut être un téléphone, un PDA (Personal Digital Assistant), une montre, bague ou tout autre objet adaptable ou spécifiquement dédié à cette invention.

**[0011]** Comme illustré à la fig. 1, l'utilisateur peut encoder son propre profil et les profils qu'il recherche de plusieurs manières :

1. dans l'appareil (2, figure 1) directement, par le clavier, l'écran tactile, la voix. Les profils sont ensuite envoyés au serveur central (3) via un réseau de télécommunication (4) puis un réseau Internet mobile ou fixe (5),

2. dans un autre appareil électronique comme un PC (6) puis transmis à l'appareil portable (1) par connexion sans fil (7) ou par câble (8) ou par le réseau de télécommunication (4). Les profils sont également acheminés du PC au serveur (3) par Internet (5).

3. dans l'appareil portable (9) directement, par le clavier, l'écran tactile, la voix. Les profils sont transmis à la balise fixe (10) par liaison sans fil (11), puis acheminés au serveur (3) par Internet (5).

**[0012]** Toujours en se référant plus particulièrement à la fig. 1, on notera que le profil propre de l'utilisateur peut décrire tout ce qui est spécifique à un être humain : ses spécificités physiques, intellectuelles, centres d'intérêts (personnel ou professionnels), aspirations. Cet ensemble peut être décrit par du texte et (ou) des images et (ou) du son.

**[0013]** Les profils cibles définissent avec qui ou avec quoi l'utilisateur souhaite être mis en relation : d'autres utilisateurs, décrits par leurs caractéristiques, mais aussi des demandes d'informations spécifiques ou générales.

**[0014]** En se référant à la figure 2, le système de communication bidirectionnelle est alors activé, piloté par un logiciel dédié, actif tant que l'utilisateur (12) ne l'interrompt pas volontairement.

**[0015]** Le logiciel incorporé dans le dispositif mobile a pour but:

- d'assurer la recherche et l'écoute simultanée d'autres appareils similaires contenant un logiciel compatible,
- établir la communication avec ce(s) partenaire(s) de communication, comme (13),
- envoyer le profil propre de l'utilisateur (12 à 13),
- recevoir le profil propre du (des) partenaire(s) (13)

à 12),

- comparer le profil reçu de (13) avec tous les profils cibles de (12), calculer un taux de correspondance représentatif de la qualité du recouvrement,
- la même procédure est réalisée par le(s) partenaire(s) (13),
- si les taux de correspondances calculés par deux des parties (12 et 13) en communication sont mutuellement supérieurs à un seuil que chacun a fixé préalablement, une alerte est envoyée aux utilisateurs. Elle se traduit sous la forme d'un message texte, image, vidéo affiché à l'écran du correspondant, ou tout autre stimulation nerveuse de l'utilisateur.

**[0016]** A cet instant, les partenaires dont les profils correspondent mutuellement en sont prévenus, alors qu'ils se trouvent par définition dans une zone de proximité immédiate, dont la taille dépend de la portée de l'émetteur récepteur portable et de son réglage.

**[0017]** Le taux de correspondance peut être calculé, en prenant l'exemple de la fig. 4 et 5, en comparant la valeur du profil propre transmis par la personne rencontrée (profil reçu du type présenté en fig. 4) au profil cible (de type présenté en fig. 5). Chaque critère du profil cible reçoit un point s'il est satisfait par le profil reçu, ensuite le total est divisé par le nombre de critères. Le pourcentage obtenu est le « taux de correspondance ».

**[0018]** En se référant toujours plus en détail à la fig. 2, le logiciel de chaque dispositif respectif peut demander de donner une « cote de confiance » relatif à la personne/service rencontré(e), représentatif de la correspondance entre le profil propre annoncé et la réalité. Il s'agit de déterminer l'honnêteté avec laquelle le partenaire s'est décrit ou la qualité du service si (14) est un service.

**[0019]** Cette « cote de confiance » est par exemple un chiffre entre 0 et 10.

**[0020]** Cette information peut alors être acheminée à un serveur central (étapes E1 à E3) qui la traitera, en déduira une nouvelle valeur comme décrit en détail plus loin (étape E4) puis la renverra (étapes E5 à E7) vers le dispositif mobile de la personne concernée ou dispositif fixe du service concerné. Le « taux de confiance » est alors mis à jour dans le profil propre de l'utilisateur/service sans qu'il puisse le modifier, faisant ainsi partie du calcul de taux de correspondance des rencontres ultérieures.

**[0021]** Le nouveau « taux de confiance » est par exemple l'ancien multiplié par le « facteur multiplicatif » donné par la fig. 6 en fonction de la « cote de confiance » accordée par l'autre partie, puis ramené à 0.6 ou 1 s'il en dépasse les valeurs.

**[0022]** Le logiciel intégré dans les dispositifs portables possède d'autres fonctionnalités. Il assure l'interface avec l'utilisateur pour gérer les paramètres suivants de l'application :

- distance autour de l'utilisateur dans laquelle il souhaite être mis en relation (typiquement entre 0 et 100 mètres),
- réglage du seuil au delà duquel le résultat de la comparaison est déclaré positif,
- visualisation et/ou modification du profil utilisateur, et profils cibles,
- visualisation des contacts établis entre l'appareil et ses pairs.
- stockage des profils rencontrés en correspondance ou non avec le profil cible lorsqu'il y a eu détection. Un accès ultérieur à ces informations est prévu. Cet accès ultérieur permet à l'utilisateur d'inhiber l'avertissement lors des rencontres suivantes avec le même interlocuteur. Dans le cas contraire, dès la seconde rencontre, et si elle se produit avant une limite de temps, l'utilisateur est averti de la nouvelle rencontre puis doit accepter ou refuser d'être à nouveau alerté lors d'une rencontre suivante avec le même interlocuteur.
- l'affichage mis à jour périodiquement de la géolocalisation des autres profils potentiellement intéressants en différents points d'un territoire d'une superficie limitée autour de l'utilisateur.

#### Balises fixes

**[0023]** Des balises fixes peuvent être placées dans des endroits particuliers de la vie en société (lieux publics par exemple, bâtiments de congrès), et comportent des fonctionnalités d'émission de réception et de traitement de l'information identiques à celles des dispositifs mobiles.

**[0024]** La Fig. 3 illustre un exemple de communication entre un appareil fixe, un appareil mobile et le serveur central.

**[0025]** Ces balises peuvent disposer en outre des fonctions supplémentaires suivantes

A) Lors d'une communication entre un dispositif mobile et la balise fixe, l'envoi d'une information contextuelle au lieu où se trouve le porteur du dispositif mobile ainsi qu'à ses aspirations traduites pas son profil devient possible.

Ensuite, la présence de l'utilisateur auprès de cette balise fixe est acheminée au serveur central qui traite l'information et la rend accessible à tout autre utilisateur, depuis un accès Internet fixe ou mobile. Chacun est alors libre de connaître les endroits densément fréquentés par des utilisateurs du service mobile ainsi que la correspondance avec leur profil(s).

B) Un dispositif portable se connecte à une balise fixe, elle-même pouvant être reliée à d'autres balises fixes connectées à d'autres dispositifs portables, et lui demande la liste des appareils portables lui étant reliée, directement ou indirectement. En-

suite le dispositif portable dernièrement connecté se met en communication, via les balises fixes, à tout ou partie des appareils portables et établit la séquence de communication décrite dans le paragraphe « dispositif mobile ».

C) La balise fixe peut enregistrer les profils des dispositifs portables, effectuer la procédure de comparaison, et si elle est positive établir une connexion entre deux de ces appareils.

D) Tout appareil portable relié à une balise fixe peut demander à cette dernière la liste des autres appareils portables qui lui sont connectés, directement ou via une autre balise fixe, puis initier une communication uni- ou bi-directionnelle de quelque nature que ce soit.

E) Tout appareil portable relié à une balise fixe peut demander à cette dernière la liste des autres appareils portables qui lui sont connectés, directement ou via une autre balise fixe, et notifier à l'un ou plusieurs de ceux-ci qu'il vient de se connecter.

Serveur central

**[0026]** Le serveur central peut gérer l'accès des utilisateurs depuis un réseau d'information global, comme internet accessible depuis un terminal fixe ou mobile, afin d'encoder ou modifier leurs profils.

**[0027]** Il peut assurer également la mise à jour vers les appareils mobiles des profils après qu'ils ont été encodés ou modifiés sur le serveur central, depuis un accès Internet (voir Figure 1 : Programmation et encodage des profils).

**[0028]** Une mise à jour des profils faite depuis l'appareil mobile est également retransmise vers le serveur central, comme décrit ci-dessus.

**[0029]** Une des caractéristique de l'invention est que le « taux de confiance » d'un utilisateur (14 - fixe ou mobile) stocké dans le serveur central peut être modifié en fonction des valeurs attribuées par l'utilisateur (15) l'ayant rencontré, puis est renvoyé vers l'appareil (fixe ou portable) (14) où il est intégré dans le profil qui sera échangé lors des rencontres ultérieures. Ce taux de confiance n'est pas modifiable par l'utilisateur M, mais sa valeur peut être consultée. Voir Figure 3 : Communication entre un appareil fixe, un appareil mobile et le serveur central.

**[0030]** Le serveur central a connaissance de tous les profils des utilisateurs. Au moment où un utilisateur s'y connecte, il a accès à un chiffre indiquant le pourcentage des utilisateurs/services avec lequel il y aurait alerte s'il se trouvait en leur présence. Ce chiffre donne une indication immédiate à l'utilisateur de la probabilité d'être mis en relation avec un utilisateur/service compatible.

**[0031]** De manière générale, mais pas obligatoire-

ment, le dispositif émetteur récepteur est de portée inférieure à 500 m, de préférence inférieure à 250 m.

## 5 Revendications

1. Dispositif portable et autonome comprenant un moyen d'affichage, un moyen d'entrée de données, un microprocesseur et un vecteur de communication sans fil associé à un algorithme, apte à mettre en connexion ledit dispositif avec un autre dispositif semblable, mobile ou fixe, suivant des critères préalablement enregistrés d'offre et/ou de demande, de telle sorte que s'il y a correspondance mutuelle d'un certain nombre de paramètres au delà d'un niveau prédéfini appelé « taux de correspondance », le ou les utilisateurs desdits dispositifs en sont avertis.
2. Dispositif portable (9) selon la revendication 1 lequel une fois connecté à un dispositif fixe (10) demande à ce dispositif fixe la liste des dispositifs portables préalablement et actuellement connectés, directement ou via une autre balise fixe, puis se met en communication avec ces dispositifs portables afin d'effectuer une vérification de la correspondance mutuelle.
3. Dispositif portable selon la revendication 1 lequel une fois connecté à un dispositif fixe demande à ce dispositif fixe la liste des dispositifs portables préalablement et actuellement connectés, directement ou via une autre balise fixe, avec lesquels il y a correspondance mutuelle, la comparaison des profils préalablement enregistrés étant effectuée par le serveur central,
4. Dispositif selon la revendication précédente dans lequel l'échange entre les dispositifs utilisent un protocole déterminé, par exemple le protocole de port série ou OBEX (Object Exchange), au dessus de couches basses d'adaptation à la partie assurant la transmission sans fil de l'information.
5. Dispositif portable selon la revendication 1 qui une fois connecté à un dispositif fixe lui demande la liste des dispositifs portables préalablement et actuellement connectés (directement ou via une autre balise fixe) puis
  - permet d'initier à la demande d'un des dispositifs portables une communication uni- ou bi-directionnelle de texte, image ou son avec l'un ou plusieurs de ces derniers
  - et/ou notifie à l'un ou plusieurs de ces dispositifs portables préalablement et actuellement connectés qu'il vient de se connecter.

6. Dispositif selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel le logiciel implémentant l'algorithme permet d'envoyer à un serveur central des informations sur la qualité du service avec lequel il a été mis en relation, informations formant un paramètre appelé « taux de confiance » et intégrée au dit service, ledit paramètre permettant un filtrage supplémentaire lors de la mise en relation en fonction de la qualité du service ou de la correspondance telle que jugée par les utilisateurs précédents. 5 10
7. Dispositif selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel le logiciel implémentant l'algorithme permet la mise en relation avec le serveur central pour un échange bidirectionnel d'informations, les profils, le taux de confiance et tout autre information relative à son identification et/ou localisation. 15 20
8. Dispositif selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel le logiciel implémentant l'algorithme permet de régler la taille de la zone couverte autour de l'appareil, dans laquelle une détection est rendue possible. 25
9. Dispositif selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel le logiciel implémentant l'algorithme permet d'enregistrer les profils des correspondants rencontrés et de les consulter, les effacer, ou demander l'inhibition de tout avertissement qui surviendrait lors d'une nouvelle rencontre avec le même correspondant. 30
10. Dispositif selon n'importe laquelle des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'il** s'agit d'un téléphone mobile à la fonctionnalité adaptée, ou **en ce que** le dispositif est intégré à un téléphone cellulaire ou à un microordinateur portable ou de poche. 35 40
11. Système utilisant un dispositif selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel le logiciel d'un serveur central assure la relation d'un site Internet avec les balises fixes, permettant la mise à jour en temps réel sur Internet d'informations collectées par les balises fixes, ces informations concernant la localisation d'appareils mobiles autour des balises fixes, et étant consultables depuis les appareils mobiles, le logiciel du serveur central pouvant à titre optionnel indiquer, en fonction du profil encodé par l'utilisateur, une probabilité de rencontre en fonction du nombre et profils des autres utilisateurs/services déjà enregistrés. 45 50 55

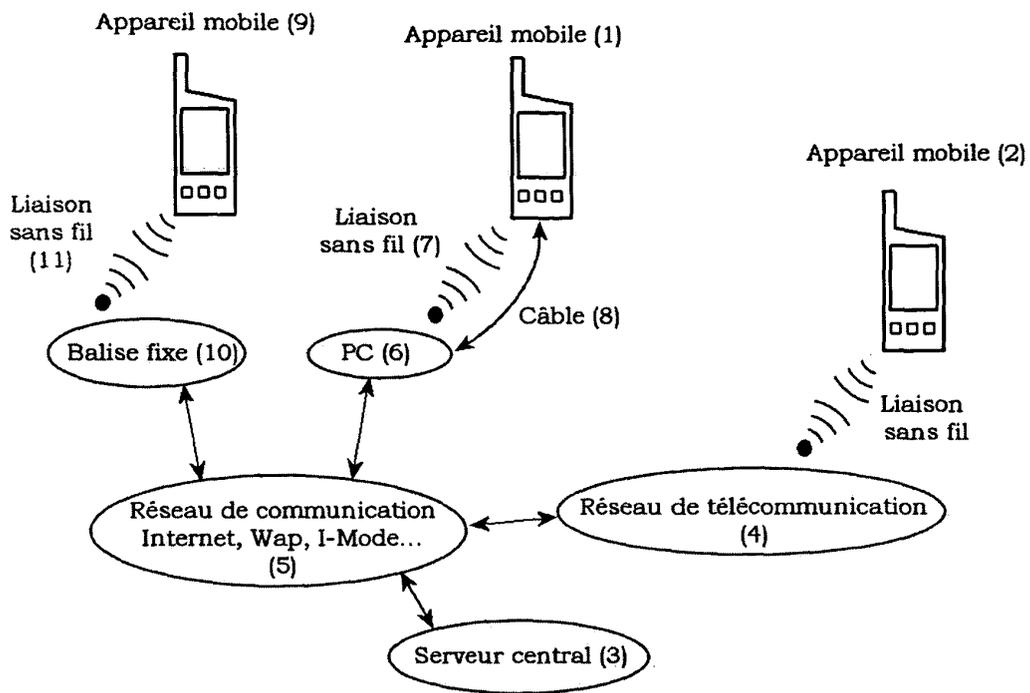


fig 1 : Programmation et encodage des profils

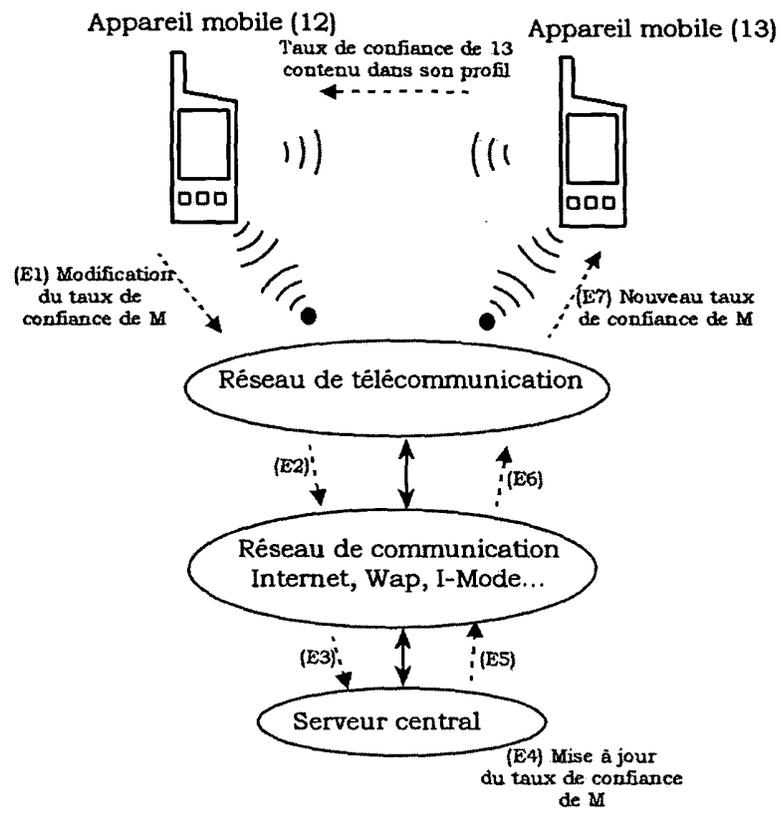


fig 2 : Communication entre les appareils mobiles et le serveur central

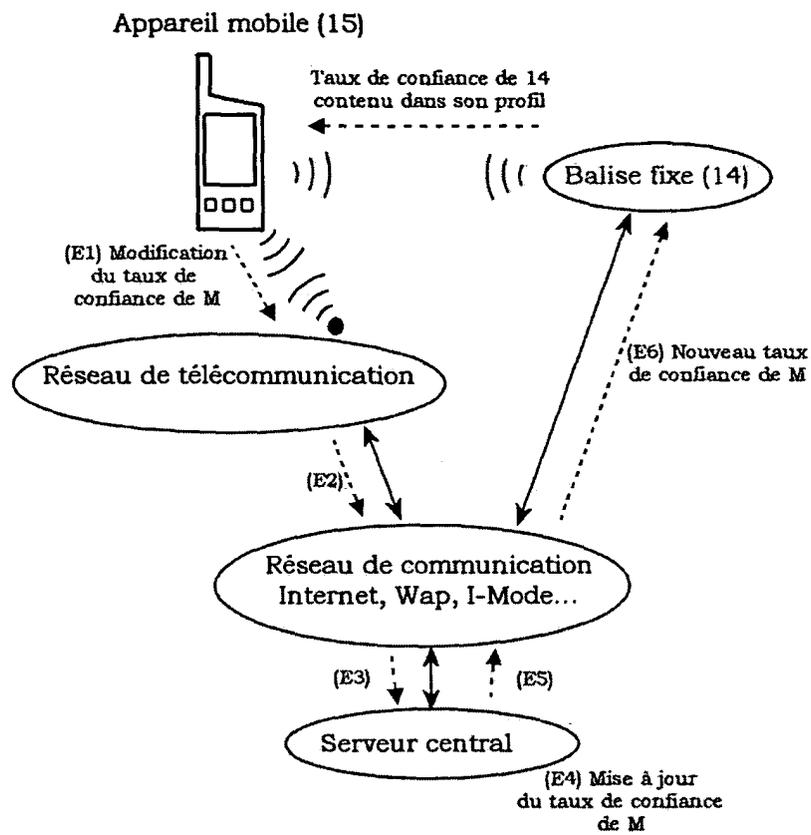


fig 3 : Communication entre un appareil fixe, un appareil mobile et le serveur central

<b>Nom</b>	Tea
<b>Je suis</b>	Femme ▼
<b>Habite</b>	Belgique ▼
<b>Age</b>	24
<b>Etat civil</b>	Célibataire ▼
<b>Niveau d'études</b>	Université ▼
<b>Profession</b>	Artiste ▼
<b>Caractère</b>	Active ▼
<b>Couleur des yeux</b>	Vert ▼
<b>Couleur des cheveux</b>	Blond ▼
<b>Fumeur</b>	Non ▼
<b>Langues</b>	Français ▼
<b>Centres d'intérêts</b>	Arts ▼
<b>Sports</b>	Vélo ▼

fig 4 : Profil de l'utilisateur

<b>Recherche pour</b>	Homme ▼
<b>Age</b>	23
<b>Correspondance</b>	100%
<b>Habite</b>	Belgique ▼
<b>Etat civil</b>	Célibataire ▼
<b>Niveau d'études</b>	Université ▼
<b>Profession</b>	Artiste ▼
<b>Caractère</b>	Active ▼
<b>Couleur des yeux</b>	Noir ▼
<b>Couleur des cheveux</b>	Brun ▼
<b>Fumeur</b>	Non ▼
<b>Langues</b>	Français ▼
<b>Centres d'intérêts</b>	Arts ▼
<b>Sports</b>	Vélo ▼

fig 5 : Profil cible

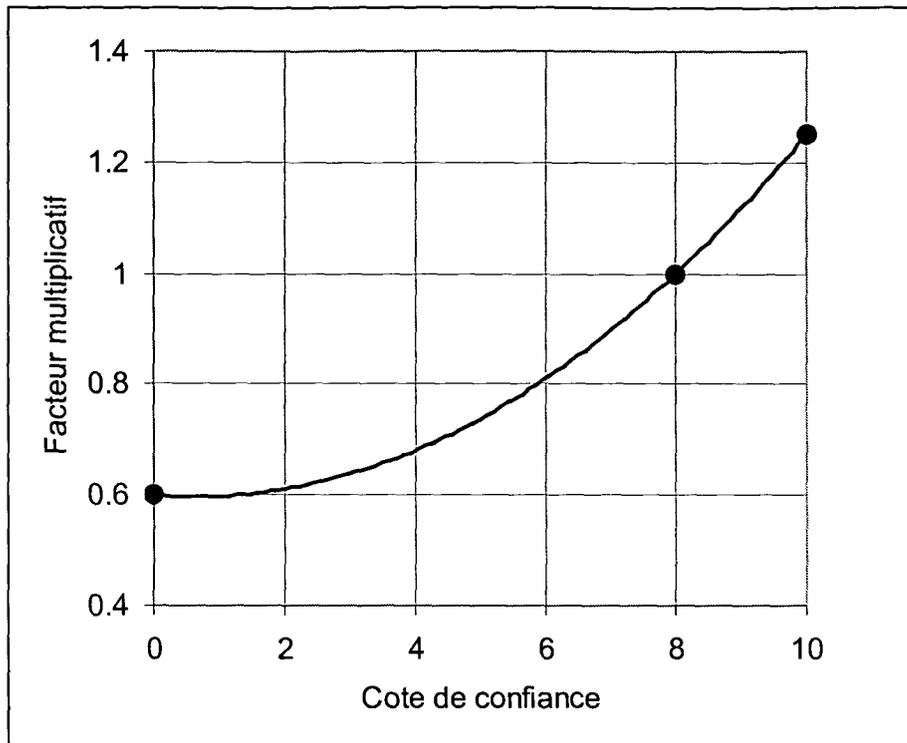


fig 6 : facteur multiplicatif



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 04 07 6264

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	WO 01/73622 A (COLLOT LAURENT) 4 octobre 2001 (2001-10-04) * page 8, ligne 16 - page 9, ligne 8 * * page 12, ligne 28 - page 13, ligne 29 * * page 15, ligne 27 - page 16, ligne 13 * * page 17, ligne 20 - page 18, ligne 10 * * page 20, ligne 28 - page 21, ligne 27 * * page 23, ligne 5-15 * -----	1,2,4,5, 8-10	G08B1/08
X	WO 01/24551 A (HUBER ADRIANO ; SWISSCOM AG (CH); CABANO CLAUDIO (CH); PERELS DAVID (C) 5 avril 2001 (2001-04-05) * page 1, ligne 28 - page 2, ligne 5 * * page 2, ligne 9-17,22-29 * * page 3, ligne 4-16 * * page 3, ligne 27 - page 4, ligne 3 * * page 4, ligne 16-27 * * page 5, ligne 1-10,14-19 * * page 8, ligne 3-21,25-29 * * page 10, ligne 3-18 * * page 11, ligne 15-21 * -----	1,3-5, 8-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			H04Q G08B
-/--			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	
La Haye		9 août 2004	
		Examineur	
		Meister, M	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 04 07 6264

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	DE 100 40 948 A (ARYA RAJESH KUMAR) 28 février 2002 (2002-02-28) * alinéas [0016], [0017], [0019] * * alinéas [0022] - [0025] * * alinéas [0041], [0042] * * alinéas [0047] - [0051] * * alinéas [0064], [0071], [0075] * * alinéas [0078] - [0080] * * alinéas [0086] - [0090] * * colonne 29, ligne 14-46 * * colonne 30, ligne 20-30 * * colonne 52, ligne 64 - colonne 53, ligne 9 * * colonne 54, ligne 11-39 * * colonne 55, ligne 47-63 * * colonne 57, ligne 4-30 * * colonne 72, ligne 5-14 * * figure 1 * -----	1,3-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 9 août 2004	Examineur Meister, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 07 6264

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-08-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0173622	A	04-10-2001	FR 2807270 A1	05-10-2001
			AU 4665101 A	08-10-2001
			EP 1269377 A1	02-01-2003
			WO 0173622 A1	04-10-2001
			US 2003157963 A1	21-08-2003
			-----	
WO 0124551	A	05-04-2001	WO 0124551 A1	05-04-2001
			AT 253283 T	15-11-2003
			AU 5725599 A	30-04-2001
			DE 59907573 D1	04-12-2003
			DK 1169873 T3	01-03-2004
			EP 1169873 A1	09-01-2002
			PT 1169873 T	31-03-2004
-----				
DE 10040948	A	28-02-2002	DE 10040948 A1	28-02-2002
-----				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82